

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0075487.2025.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SAS BIOFAIR NUTRITION Adresse 11 rue aux juifs, lot 25 76160 Darnétal Pays France Code ISO FR		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché				
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques				
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.				
I.7 Date, lieu Date 22 janvier 2025 Nom et ECOCERT FRANCE 05:40:58 +01 signature (Europe/Brusse ls) Lieu L'Isle-Jourdain (FR)		I.8 Validité Certificat valable du 04/12/2024 au 31/03/2026			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Aliments diététiques: BARRE ENERGETIQUE - ECLAT AMANDE 40G	Biologique
	Aliments diététiques: BARRE ENERGETIQUE - NOISETTE COCO 40G	Biologique
	Aliments diététiques: BARRE ENERGETIQUE BIO - CACAO KASHA 40G	Biologique
	Aliments diététiques: Barre protéinée - Cacao	Biologique
	Aliments diététiques: Barre protéinée - Framboise	Biologique
	Aliments diététiques: Barre protéinée - Myrtille	Biologique
	Aliments diététiques: Barre protéinée - amande	Biologique
	Aliments diététiques: Barre protéinée - riz	Biologique
	Aliments diététiques: Barre protéinée – graines de citrouille toastées / noisettes	Biologique
	Aliments diététiques: Mix Protéines - le véritable mix boosteur - protéines x super aliments	Biologique
	Aliments diététiques: Mix Protéines - le véritable mix détox - protéines x super aliments	Biologique
	Aliments diététiques: Mix Protéines - le véritable mix immunité - protéines x super aliments	Biologique
	Aliments diététiques: PROTEINE DE LAIT CAFE	Biologique
	Aliments diététiques: Petit déjeuner - Cacao	Biologique
	Aliments diététiques: Petit déjeuner - Framboise	Biologique
	Aliments diététiques: Petit déjeuner - Myrtille	Biologique
	Aliments diététiques: Petit déjeuner - Pépites de chocolat	Biologique
	Aliments diététiques: Poudre de Baobab	Biologique
	Aliments diététiques: Protéine de lait 80	Biologique
	Aliments diététiques: Protéine végétale - AMANDE CACAO	Biologique
	Aliments diététiques: Protéine végétale - RIZ CAFE	Biologique
	Aliments diététiques: Protéine végétale - Riz Brun Cacao	Biologique
	Aliments diététiques: Vegan protéine amande (protéine d'amande)	Biologique
	Aliments diététiques: Vegan protéine graines de citrouille (poudre de protéine de graines de citrouille)	Biologique
	Aliments diététiques: Vegan protéine riz (protéine de riz)	Biologique
	Aliments diététiques: Whey protein (poudre de lactosérum) Cacao	Biologique
	Aliments diététiques: Whey protein (poudre de lactosérum) Nature	Biologique
	Aliments diététiques: Whey protein (poudre de lactosérum) Vanille	Biologique
	Boissons aromatisées: Boisson instantanée CAFELA	Biologique
	Boissons aromatisées: Boisson instantanée COREBA	Biologique
	Boissons aromatisées: Boisson instantanée ORELA	Biologique
	Chocolats / Cacaos / Malts: Poudre de cacao maigre	Biologique
	Chocolats et pâtes à tartiner: Pépites de chocolat noir (60%)	Biologique
	Compléments alimentaires: Granulats de noisettes	Biologique
	Compléments alimentaires: Protéine de graines de tournesol	Biologique
	Farines: Farine de riz	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Farine de coco	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Farine de souchet	Biologique
Huiles et graisses végétales: Huile de coco	Biologique	
Laits et sous-produits laitiers: Protéine de lait	Biologique	
Sucres, mélasses et sirops: Sucre de fleur de coco	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf
II.9 Autres informations	
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.	

DÉLIVRÉ